



**Administration  
portuaire  
Grande-Rivière**



## **Communiqué**

### **SOUS EMBARGO**

**Grande-Rivière, le 19 janvier 2021 (10h00)** – Amorcé à l’automne 2018, le projet de parc d’hivernage pour les bateaux de moins de 50 pieds, dans le *Parc industriel des Pêches* de Grande-Rivière, est dans une impasse. Les acteurs socio-économiques de la MRC du Rocher-Percé, les pêcheurs de la région, des représentants de l’industrie, ainsi que les commerçants manufacturiers et de détails locaux, dénoncent le manque de flexibilité des programmes d’aide financière gouvernementaux en place et interpellent les deux paliers de gouvernement afin de permettre la réalisation de ce projet concerté à très court terme.

Le projet consiste à acquérir une grue portique d’une capacité de levage de 60 tonnes, à construire une rampe pour la recevoir et à aménager une aire d’hivernage avec services pour 48 navires côtiers et de pêche de poissons de fond. Ce dernier a été initié par les pêcheurs en 2017 à la suite d’un incident dans lequel un homardier tombait de la remorque de fabrication artisanal encore utilisée pour la mise à l’eau et la sortie des bateaux du parc d’hivernage de Grande-Rivière. Les aspects de la sécurité et de l’assurabilité de ces opérations sont particulièrement mis en lumière dans ce dossier. Mais plus encore, la reconnaissance du fort potentiel de développement de ce projet par les entreprises de la région est sans équivoque. Elle se traduit déjà par une implication financière du milieu et d’importants investissements en infrastructures et en équipements. D’ailleurs, c’est ce qui motive la *Corporation de Développement économique* de Grande-Rivière, constituée de membres d’affaires locaux, à porter ce projet en partenariat avec les membres de l’*Administration portuaire* locale et la Ville de Grande-Rivière, gestionnaire des lots MAPAQ sur lesquels se trouvent le parc d’hivernage.

Le maire de la Ville de Grande-Rivière, M. Gino Cyr, s’implique activement dans ce projet depuis ses débuts et de façon parallèle aux travaux menant à la municipalisation du Parc industriel avec le Ministère de l’Agriculture, des Pêches et de l’Alimentation du Québec (MAPAQ). Il explique ses motivations :

*« À la suite de l’élection de 2018, la nouvelle ministre responsable de la région Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Mme Marie-Eve Proulx, venait livrer, chez nous, les orientations de son gouvernement pour stimuler le développement économique des régions du Québec. Son message était clair et porteur d’espoir : Programme ou non, son équipe serait là pour permettre la réalisation de tout projet ayant un potentiel de développement pour les communautés, tant que ce dernier faisait l’objet d’une concertation du milieu et de la région. Pour la Ville, cette prémisse mettait la table pour faire du parc industriel un véritable outil de développement. Le principal*

*apport économique de ma communauté, c'est la pêche. Les pêcheurs se sont impliqués dans une démarche et se sont engagés à investir de l'argent pour des infrastructures qui répondent à des besoins essentiels et criants.*

*De toute évidence, les orientations du Gouvernement n'ont pas été entendues par ses haut-fonctionnaires. Malgré tout le travail effectué durant les trois dernières années menant à des avis positifs des directions régionales, le Ministère de l'Économie et de l'Exportation nous a ramené à la case départ, le 19 octobre dernier, en faisant valoir la non-admissibilité du projet aux programmes du MEI et en renvoyant la responsabilité de ce dossier au MAPAQ qui n'a pas de programme pour soutenir ce genre de projet d'infrastructures sectoriels.*

*À mon avis, une décision favorable par décret du Gouvernement du Québec, menée par le ministre Lamontagne semble être l'avenue à privilégier si aucun changement à court terme n'est prévu dans les conditions d'admissibilité actuelles au Fonds des Pêches du Québec, un programme dans lequel le fédéral est partenaire à 70%. La majeure partie des budgets sont toujours disponibles. Encore un exemple éloquent que ce dernier répond très peu aux besoins de l'industrie! Des changements de fond sont nécessaires et ce, rapidement».*

Le vice-président de l'Administration portuaire de Grande-Rivière, M. Vincent Gallagher-Duguay, se questionne, quant à lui, sur le traitement que le Gouvernement du Québec réserve aux pêcheurs de la Gaspésie. Selon lui, il a créé des précédents en subventionnant à 100% des projets similaires mais de plus grande envergure, ailleurs au Québec.

*« Les membres de l'APGR ont fait leurs devoirs, ils ont participé à l'élaboration du projet avec la firme d'ingénierie mandatée à l'étude financière et technique et une bonne partie d'entre eux se sont déjà engagés financièrement dans une part du milieu de 20%. On ne demande pas la charité. Nous nous sommes mis en mode solution pour sécuriser la manutention de nos bateaux et de pouvoir les hiverner dans un environnement conforme pourvu de services adaptés à nos besoins. Nous connaissons le traitement qu'ont reçu le projet des Îles et de la Côte-Nord : Nous sommes aussi des pêcheurs du Québec. Les lots que nous utilisons appartiennent toujours à Pêches et Océans et au MAPAQ. Si un autre bateau était échappé lors de son transport, en assumeront-ils la responsabilité? Et à l'automne, que ferons-nous de nos embarcations?*

Afin de trouver une solution au financement de ce projet évalué à 2,066 000\$, le maire de la municipalité et le vice-président de l'Administration portuaire de Grande-Rivière réclament une rencontre avec le ministre de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation du Québec, monsieur André Lamontagne.

SOURCE :

KENT MOREAU  
VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE  
418 782-4458